

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

S.A.I.S.

Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale

Foyer d'hébergement en appartements Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Saint-Michel-sur-Orge

2014 - 2019

Projet validé par la Direction du S.A.I.S. le 28 mai 2014

Projet présenté au Conseil à la Vie Sociale le 4 juin 2014

Projet validé par le Conseil d'administration du Comité Départemental de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte le 23 juin 2014

Transmis au Conseil Général de l'Essonne



Guide pour le lecteur

Le Code de l'Action Sociale et des Familles¹ rend obligatoire l'actualisation du projet d'établissement ou de service tous les 5 ans.

Réactualiser le projet de service permet de redéfinir les missions et les objectifs du S.A.I.S. ainsi que les modalités de son organisation et de son fonctionnement pour la période 2014-19.

Le projet de service est ainsi un guide descriptif et un texte de référence des pratiques actuelles au sein du S.A.I.S. pour l'ensemble des professionnels et pour les autorités de contrôle.

Mais le projet est aussi un outil prospectif annonçant les axes de développement stratégique du S.A.I.S. et les objectifs d'amélioration à traiter avant les 5 ans à venir.

La démarche exige ainsi de la rigueur quant au constat à exprimer et aux capacités d'anticipation sur les pratiques à venir.

La méthode choisie par la Direction du S.A.I.S., pour mener cette démarche, a été de type participatif. L'équipe de direction, élargie à d'autres professionnels selon les étapes, s'est donc réunie lors de plusieurs séquences de 2 à 3 h entre septembre et novembre 2013 et 2 jours avec l'aide technique d'un consultant extérieur, pour réécrire le texte qui suit.

Entre projet associatif et projets personnalisés d'accompagnement, le contenu du projet de service n'est pas défini par des textes réglementaires précis, mais plutôt par des recommandations de bonnes pratiques². Une certaine « *dose d'inventivité* » est donc possible³.

Ce texte volontairement concis, qui renvoie aux autres documents réglementaires tels que la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, peut paraître abrupt dans son contenu et sa présentation. Il est en effet difficile de rendre compte chapitre par chapitre de l'approche systémique sous-jacente, à savoir que chacun des éléments présentés est interdépendant et renvoie à la dynamique de l'ensemble.

Cette dynamique du projet renvoie à trois questions essentielles :

- Le projet est-il pertinent ? Le S.A.I.S. répond-il bien aux missions pour lequel il est autorisé à fonctionner au regard des pathologies des personnes accueillies, de l'effectivité de leurs droits, de la personnalisation de l'accompagnement, de la prévention des risques et de la bientraitance recherchée ?
- Le projet est-il cohérent ? Le S.A.I.S. dispose-t-il des moyens humains, matériels nécessaires... pour assurer sa mission, la quantité et la qualité des prestations servies ? Le système de communication permet-il la coordination de l'équipe et des actions ?
- Le projet est-il efficace ? Le projet a t'il développé des réseaux et des partenariats permettant l'ouverture sur les environnements et les coopérations nécessaires ? Quels sont les processus d'évaluation mis en œuvre pour améliorer la qualité et les résultats ?

Le lecteur est donc invité à appréhender le texte du projet selon cette approche interrogative, se posant ainsi les questions essentielles auxquelles tout service (et tout professionnel) doit aujourd'hui répondre.

Daniel GUAQUERE

Consultant, animateur du groupe de travail

¹ CASF, article L.311-8

² « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », A.N.E.S.M., décembre 2009

³ « Un projet d'établissement dépoussiéré », Revue Direction(s), n° 87, juillet-août 2011

Ont participé au groupe de pilotage sur la réactualisation du projet d'établissement du S.A.I.S. :

Isabelle AUBERT Chef de service

Fabienne BAZINA Psychologue clinicienne

Brigitte DELAUNAY Chef de service

Jérôme LAHAYE Educateur spécialisé

Jacques LERICOLLAIS Directeur

Nathalie NASR Educatrice spécialisée

... et l'ensemble de l'équipe du S.A.I.S.

Table des matières

1.	VALEURS ET MISSIONS ASSOCIATIVES	5
a b c	. Valeurs et missions de l'association C.D.S.E.A	6
2.	REFERENCES REGLEMENTAIRES.	8
a b c	. Cadre réglementaire et textes de référence	10
3.	LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	13
a b		
4.	MODES D'ACTION : DISPOSITIF DES PRESTATIONS	18
a b c d	Personnalisation de la prise en charge	21 22 24
5.	MOYENS ALLOUES AU FONCTIONNEMENT	25
a b c d	Système d'information et de communication interne	26 27
6.	OUVERTURE SUR LES ENVIRONNEMENTS	28
a b		
7.	PROCESSUS DE PROGRES ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE	30
a b c d	Processus d'évaluation du projet d'établissement Processus de l'évaluation interne de l'organisation et plan d'amélioration de la qualité Stratégie à moyen terme : 2014-2019	30 30
8.	Annexes	35
a b c d	Plans d'accès et itinéraires	36 38 41
f.	Règlement de fonctionnement	42

1. VALEURS ET MISSIONS ASSOCIATIVES

a. Quelques mots sur l'histoire du S.A.I.S.

A Grigny

L'installation du S.A.I.S. à Grigny s'est faite dès l'ouverture du service en 1980.

L'association gestionnaire (C.D.S.E.A.) était propriétaire des locaux administratifs et gérait 9 appartements (7 en location, 2 en propriété) pour les résidents dans le quartier « Grigny 2 », quartier résidentiel de logements en accession à la propriété pour les familles travaillant à Paris et à proximité de la ligne RER D.

Les logements du S.A.V.S. étaient situés plus spécifiquement à Sainte Geneviève des Bois.

Dans les années 2000, le quartier est devenu ingérable socialement et les résidents ont vécu dans un climat d'insécurité.

Quitter Grigny, pourquoi et comment?

C'est à partir de cette expérience à Grigny que l'équipe du S.A.I.S. a mené une réflexion sur les conditions à réunir pour réaliser le déménagement du service dans une autre ville. Il s'agissait à la fois d'arrêter un choix sur un type d'hébergement sécurisé pour les usagers et de prendre en compte leurs caractéristiques (vieillissement, fatigabilité, besoin d'accessibilité).

Afin d'offrir aux résidents la possibilité de se rencontrer facilement, il paraissait souhaitable que les futurs logements soient proches les uns des autres. Pour mieux répondre à leurs besoins et pour favoriser la proximité avec leur lieu de travail, les recherches se sont orientées autour de la ligne C du RER, moins souvent perturbée que la ligne D.

La vie du quartier devait, en outre, permettre d'accéder aisément aux commerces de proximité ainsi qu'aux services de la ville.

Le choix de l'association s'est alors porté sur la ville de St Michel sur Orge tant pour les appartements du Foyer que pour le siège du S.A.I.S.

L'implantation à St Michel sur Orge

Elle a été réalisée en avril 2009 tant pour les appartements des résidents qui se situent en centre-ville (désormais en location selon le choix de l'association qui a vendu son patrimoine immobilier de Grigny), que pour le siège administratif du S.A.I.S. installé dans 300 m² de bureaux dans la Z.A.C. (à 2 kms du centre).

b. Valeurs et missions de l'association C.D.S.E.A.

Le projet associatif, en cours de rédaction, présente en son introduction les valeurs et les missions du C.D.S.E.A. :

Des valeurs

- **Solidarité**: l'association oriente prioritairement son action au bénéfice des personnes les plus vulnérables et entend contribuer au projet de cohésion sociale sur son territoire d'intervention.
- **Humanisme :** l'association défend des principes d'éducation reposant sur la capacité de chaque personne à rester actrice de sa destinée. Elle favorise la collaboration des personnes en mobilisant et en renforçant leurs potentialités.
- Citoyenneté: l'association défend et représente l'intérêt des personnes les plus vulnérables dans l'exercice de leur citoyenneté.
 Elle propose et adapte ses projets en fonction de l'évolution des besoins des personnes.
- **Laïcité :** l'association défend des principes d'éducation laïques dans un esprit républicain. Elle respecte le fait religieux mais interdit toute forme de prosélytisme.

Des missions

Dans le respect de ses valeurs, le C.D.S.E.A. entend contribuer à la réalisation et au développement d'un véritable projet de cohésion sociale sur le territoire essonnien.

L'association a pour mission principale de proposer, de porter et de faire évoluer tout projet permettant de favoriser la vie et l'expression citoyenne des personnes les plus vulnérables.

Par délégation de service public, le C.D.S.E.A. gère des établissements et services dans le champ médicosocial avec un souci de pérennité des actions entreprises et d'équilibre financier.

Le C.D.S.E.A. veille à la professionnalisation et à la qualification de ses personnels afin de garantir des prestations de qualité.

c. Valeurs professionnelles partagées

Les valeurs et les exigences professionnelles du S.A.I.S. se fondent sur la connaissance et l'évaluation des parcours singuliers des adultes accueillis. C'est la raison pour laquelle les professionnels ne s'appuient pas sur des modèles comportementaux prédéfinis, mais sur la problématique globale de l'adulte en situation de handicap.

L'établissement a fondé ses valeurs professionnelles sur les priorités suivantes :

- Le respect des droits de chaque adulte ainsi que de ceux de leur famille.
- Le respect des valeurs et exigences professionnelles édictées.
- Le strict respect du règlement intérieur.
- Une obligation d'évaluer la situation des adultes dans le cadre de réunions pluridisciplinaires.
- Un souci d'analyse rigoureuse de la complexité de chaque situation.
- Un travail constant avec les partenaires de l'environnement.
- Une posture professionnelle, quels que soient les comportements des résidents. Quand les situations sont trop complexes, il est indispensable de faire intervenir d'autres acteurs institutionnels (collègue, cadre hiérarchique, psychologue).

L'éthique professionnelle appliquée au S.A.I.S repose sur :

- La prise en compte de l'histoire unique et singulière de chaque adulte.
- Le respect de son origine et de sa culture sans jugement ou discrimination.
- Le respect de son intimité et de son intégrité physique et psychique.
- L'écoute et la prise en considération de la parole de chacun.
- La garantie d'offrir, tout au long du suivi, un cadre protecteur et des réponses structurantes.
- La prise en compte de son point de vue et de celui de son représentant légal dans le cadre d'espaces de participation et d'expression.
- La « conviction » préalable que, quelle que soit sa situation et/ou celle de sa famille, un projet de changement est possible.
- Le respect des règles de confidentialité.
- La prise en compte des souffrances particulières liées à sa pathologie.

2. REFERENCES REGLEMENTAIRES

a. Carte d'identité du S.A.I.S.

Dénomination : S.A.I.S. - Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale -

Adresse: 3, rue Boole - Saint Michel sur Orge (91240)

Directeur: Jacques LERICOLLAIS

Tél: 01.69.43.52.27 E-mail: <u>sais@cdsea91.fr</u>.

Organisme gestionnaire : Comité Départemental de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Essonne

(C.D.S.E.A.)

98 Avenue des Champs Elysées, Courcouronnes (91080)

Présidente : Marie Christine CARVALHO Directeur Général : Frédéric MAMBRINI

Tél: 01.69.91.47.20

E-mail: siege@cdsea91.fr.

Site internet: en construction

Arrêtés préfectoraux d'autorisation : n° 80 238 du 10 mars 1980 pour le foyer d'hébergement en appartements (20 places) et n° 98 01339 du 26 juin 1998 portant extension du foyer par création d'un service d'accompagnement éducatif de 21 places

FINESS: 910 702 364

SIRET: 785 222 605 00 186 pour le foyer d'hébergement en appartements

SIRET: 785 222 605 00 178 pour le S.A.V.S.

Catégorie : Foyer d'hébergement en appartements et S.A.V.S.

Capacité totale : 41 places

Financement : aide sociale du département d'origine du résident. Les deux services sont financés en prix de journée.

Convention collective : Convention Collective Nationale de travail des établissements pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

LE S.A.I.S. est un établissement géré par le COMITE DEPARTEMENTAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE DE L'ESSONNE. Le C.D.S.E.A. est une association laïque placée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 29 Janvier 1970 à la Préfecture de l'Essonne.

Le S.A.I.S. est un établissement privé à but non lucratif, à caractère socio-éducatif, ouvert 365 jours par an. Il accueille 41 adultes, hommes et femmes, déficients intellectuels.

L'arrêté préfectoral d'autorisation du 10 mars 1980 précise que le foyer, d'une capacité de 20 places, est destiné « à l'accueil d'hommes et de femmes de plus de 18 ans handicapés mentaux, présentant un minimum d'autonomie, travailleurs, apprentis ou élèves d'un établissement protégé ».

Le second arrêté du 28 juin 1998 porte extension du foyer, dénommé S.A.I.S., par « *la création d'un service d'accompagnement éducatif de 21 places pour adultes handicapés mentaux insérés dans une activité professionnelle et disposant de leur propre logement* ».

A ce jour, il comprend un foyer d'hébergement de 9 appartements associatifs soit 20 places (agrément aide sociale de 1980) et 21 places en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) (agrément aide sociale de 1998).

Les deux budgets sont présentés au C.V.S. et soumis au vote du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire. Ils ne sont rendus exécutoires qu'après l'approbation des autorités de contrôle. Le financement est ensuite assuré par le biais du versement du prix de journée.

A chaque exercice clos, les comptes sont contrôlés par un commissaire aux comptes puis par les services départementaux.

b. Cadre réglementaire et textes de référence

Les différentes lois régissant le S.A.I.S. sont :

- Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002.
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des S.A.V.S.
- Loi n° 2007- 308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection des majeurs.

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles transversales de l'A.N.E.S.M.:

- L'accompagnement vers le soin de la personne handicapée (juillet 2013).
- Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux (octobre 2010).
- La bientraitance : définition et repères pour sa mise en œuvre (juillet 2008).
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008).
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (mai 2010).
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (juillet 2009).
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008).
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008).
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008).

Le 1er projet d'établissement a été établi en avril 2006 et réactualisé en mars 2014.

Deux livrets d'accueil (Foyer et S.A.V.S.) ont été créés conformément à la circulaire D.G.A.S. du 24 mars 2004, et réactualisés en 2014. Le règlement de fonctionnement a été établi conformément au décret du 14 novembre 2003.

Enfin, les contrats de séjour et le Document Individuel de Prise en Charge ont été établis conformément au décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004.

Le rapport d'évaluation interne a été établi en 2011 et le projet associatif est en cours de réactualisation.

Conformément à l'article L 311-3 du code de l'Action sociale et des familles, l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par le S.A.I.S. en favorisant :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- Une prise en charge et un accompagnement individualisés de qualité respectant son consentement éclairé ou, à défaut, celui de son représentant légal.
- La confidentialité des informations le concernant.
- L'accès assisté à toute information ou document relatif à sa prise en charge.
- L'information sur ses droits fondamentaux et sur les protections particulières légales et contractuelles dont il bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe, et/ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet de prise en charge le concernant.
- Le droit au respect des liens familiaux.
- La non-discrimination.

c. Les missions du S.A.I.S.

Chaque prise en charge s'articule autour des missions suivantes :

Héberger

Le Foyer d'hébergement met à disposition des usagers une chambre personnelle dans un appartement associatif meublé (collectif ou individuel).

Le S.A.V.S. propose un suivi au domicile des adultes (locataires ou propriétaires). Il soutient la qualité de vie et l'insertion sociale du résident et favorise le lien avec les différents partenaires liés au logement.

Le service est ouvert toute l'année.

Protéger

L'équipe éducative effectue un travail de responsabilisation auprès des résidents en les sensibilisant à:

- L'accès au soin : santé physique et psychique, prévention des addictions, équilibre et nutrition, hygiène de vie...
- La prévention des risques de mise en danger par la connaissance des règles de sécurité domestique, l'utilisation adaptée des transports...
- La solidarité entre usagers, l'intégration et la citoyenneté.

Si nécessaire, Le S.A.I.S oriente l'adulte vers une mesure de protection juridique.

Des procédures financières sont également mises en place afin de protéger les biens des résidents.

En cas de mise en danger, les professionnels doivent alerter les cadres hiérarchiques. L'intervention en binôme permet d'éviter les déviances liées à la relation duelle.

S'agissant de tout acte de maltraitance, les résidents peuvent s'adresser à tout moment à chaque professionnel de l'institution.

L'existence d'une astreinte téléphonique et d'une permanence de jour permettent aux résidents de joindre un professionnel à tout moment.

Accompagner

Le service garantit la qualité de vie de l'adulte par des actions liées au quotidien.

Des visites à domicile et des entretiens individuels sont régulièrement effectués et permettent à l'équipe éducative d'être vigilante à :

- La santé : accompagnement et suivi médical, accès aux structures de soin et favorisation du partenariat avec les praticiens.
- L'hygiène de vie.
- L'entretien de l'appartement.
- L'évaluation des capacités de gestion du budget : achats divers, connaissance de la valeur de l'argent.
- L'apprentissage des repères spatio-temporels pour optimiser l'autonomie.
- L'intégration des règles de vie.
- La valorisation de l'image de soi.
- Renforcer les compétences.
- Maintenir le lien avec la famille et soutenir la parentalité le cas échéant.
- L'évaluation constante de la pertinence du projet.

L'équipe soutient le projet professionnel des adultes en menant différentes actions : recherches d'emploi, contacts et bilans réguliers, rendez-vous de médiation.

Le S.A.I.S favorise également l'intégration des résidents à des activités de loisirs, sportives et culturelles, à l'extérieur ou dans le cadre institutionnel.

L'institution, dans sa dimension collective, assure un rôle contenant, garantie par les temps de réunion et par la réflexion clinique soutenue par les psychologues.

3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

a. Evaluation des besoins territoriaux

Actuellement, l'Essonne dispose de 14 foyers d'hébergement dont 4 fonctionnent, comme le S.A.I.S., sous forme d'appartements associatifs.

Le département dispose également de 11 S.A.V.S. et de deux S.A.M.S.A.H pour les personnes en situation de handicap.

L'accompagnement au quotidien des résidents met en évidence la nécessité de renforcer l'accès au soin psycho-pathologique.

En cohérence avec ce présent projet d'établissement, les actions prioritaires sont sélectionnées en se référant aux orientations du schéma Départemental 2013-2018.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes reste une préoccupation du Conseil Général et « les efforts d'adaptation de l'offre de structures devront être poursuivis dans les années à venir ⁴». Les principaux objectifs:

- Mutualiser les prises en charge en améliorant le partenariat (action 2-5).
- Développer l'offre de S.A.V.S. pour les personnes souhaitant rester à leur domicile et se maintenir dans une vie autonome, et celle de S.A.M.S.A.H. pour les personnes présentant des troubles psychiques stabilisés.⁵ (action 2- 6)
- Créer des places réservées aux personnes handicapées vieillissantes en E.H.P.A.D et F.A.M.
- Développer une offre de logements autonomes par le biais de la politique de logement en Essonne et favoriser le maintien à domicile (actions 2-7, 2 -8, 2-9 et 3-12).

Afin de soutenir l'inclusion sociale des résidents :

- Renforcer la coordination et le partenariat autour de l'accès à la culture et aux activités sportives (action 3-14 et 3-15).

Afin de permettre l'expression de la vie affective des adultes :

- Donner les moyens aux adultes d'avoir une vie affective (action 3-20).
- Soutenir les réseaux de prévention et de soins liés à la sexualité, à la contraception : P.M.I, Planning familial... (action 3-20).
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité (action 3-20).

Pour enrichir le travail de réflexion des équipes :

- Améliorer la formation des professionnels au service des personnes en situation de handicap vieillissantes (action 3-24)

⁴ Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2013-2018, Conseil Général de l'Essonne, (page 20)

⁵ Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2013-2018, Conseil Général de l'Essonne (fiche-action 2.3; page 59)

b. <u>Evaluation des besoins et des capacités des personnes</u> accompagnées

Typologie de la population accueillie

De vocation départementale, le S.A.I.S accueille prioritairement des adultes originaires de l'Essonne mais aussi d'autres départements :

- Les 21 résidents du S.A.V.S. sont originaires de l'Essonne (dernier lieu d'habitation).
- Sur les 20 résidents du foyer d'hébergement, 14 sont originaires de l'Essonne, 6 sont originaires de départements limitrophes.
- Le S.A.I.S. n'a pas de liste d'attente, le flux annuel de demandes d'admission est de 23 en moyenne.

La majorité des demandes d'admission émane des C.M.P. et des établissements médico-sociaux (I.M.P.R.O et E.S.A.T.). Les autres demandes proviennent des familles et des organismes de protection juridique.

Le taux d'occupation annuel est de 97%.

La moyenne d'âge en 2013 est de 43 ans

Classe d'âge	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-55 ans	56- 60 et +	Effectif total
Foyer	2	6	9	2	1	20
S.A.V.S.	0	6	8	3	4	21

25% des résidents ont plus de 50 ans, soit 10 en 2013 dont 7 au S.A.V.S. L'équipe réfléchit à la question du vieillissement et aux modifications de prise en charge des adultes qui en découlent.

Résidents sans activité professionnelle :

	2011	2012	2013	à N+5
Réorientation vers un nouveau foyer			2	
Retraite			1	
Recherche d'emploi			1	
En cours de prise en charge en atelier thérapeutique (C.A.T.T.P.)			2	
Raisons de santé			1	
Effectif total			7	

EXTRAIT DU BILAN D'ACTIVITE 2013

Situation en fin 2013	Foyer d'hébergement en appartement	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	
Effectif	20 (8 hommes et 12 femmes)	21 (8 hommes et 13 femmes)	
Moyenne d'âge	40 ans	43,5 ans	
Etalement des âges	de 23 ans à 56 ans	de 30 ans à 64 ans	
Situation familiale : vie maritale	2 résidents	11 personnes	
Résidents qui ont des enfants	1	5	
Inscription aux activités socio-culturelles locales	8	1	
Type de pathologies			
Déficience intellectuelle	20	21	
Avec troubles psychotiques	11	11	
Avec problèmes de santé liés au surpoids	6	2	
Résidents avec suivi psychiatrique en C.M.P	6	7	
Résidents avec suivi psychiatrique en libéral	5	5	
Dominante des besoins d'accompagneme	ent en matière de santé		
Rendez-vous médicaux spécifiques	13	10	
Courses alimentaires (liées aux problèmes de santé dus à un surpoids)	12	6	
Aide aux déplacements liée au vieillissement et/ou à un problème physique (surpoids)	8	8	

La totalité de la population accueillie est atteinte de déficience intellectuelle :

- 80% des résidents présentent des pathologies psychiques (troubles dépressifs, bipolaires...) et 50 % d'entre eux souffrent de troubles de type psychotique.
- 65% des résidents sont suivis sur le plan psychiatrique soit en Centre Médico Psychologique, soit en libéral.
- 44 % des résidents présentent des problèmes de surpoids, en partie liés aux effets secondaires des traitements psychiatriques, au déséquilibre alimentaire et à l'inactivité physique.

Les critères d'admission selon le mode d'hébergement

Les adultes accueillis au S.A.I.S. doivent bénéficier d'une décision C.D.A.P.H. (Commission Départementale des Adultes et Personnes Handicapées) précisant leur orientation en foyer d'hébergement en appartements ou en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Le foyer d'hébergement :

Les résidents doivent travailler ou être dans un processus d'insertion professionnelle.

Ils sont logés dans des appartements, en accueil collectif, situés sur la ville de Saint Michel sur Orge. Chaque résident dispose d'une chambre personnelle qu'il peut fermer à clé.

Seuls 2 résidents bénéficient d'un accueil en studio.

L'usager a la possibilité de personnaliser sa chambre.

Les résidents doivent être en capacité de :

- Vivre dans un appartement avec, pour la majorité d'entre eux, un ou deux colocataires.
- Gérer leur vie et leurs relations au sein du logement.
- Assumer de vivre seul à certains moments.
- Respecter le règlement de fonctionnement qui est contractualisé avec chaque adulte.
- Pouvoir se déplacer et assurer leurs repas.
- Faire appel en cas de problèmes liés à leur sécurité.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale :

Les résidents doivent travailler ou être dans un processus d'insertion professionnelle. Ils sont suivis à leur domicile.

Ils doivent être en capacité de :

- Vivre dans leur appartement seul ou en couple.
- Prendre en charge leur vie quotidienne : courses, repas, ménage...
- Etre en capacité de faire appel en cas de problèmes liés à la sécurité.
- Respecter les règles de vie sociale.
- Pouvoir se déplacer de façon autonome.

4. MODES D'ACTION: DISPOSITIF DES PRESTATIONS

a. Effectivité des droits des personnes accompagnées

Le projet de l'établissement est en cohérence avec les attendus de la loi du 2 janvier 2002. Le règlement de fonctionnement ainsi que les règles de vie ont été élaborés dans le respect et la prise en compte effective des droits définis dans la Charte Nationale des droits et libertés de la personne accueillie d'après les principes suivants :

- Le principe de non-discrimination

Les conditions d'admission et d'accompagnement des usagers du S.A.I.S. ne font l'objet d'aucune discrimination de quelque nature que ce soit. Tout refus d'admission est motivé par écrit à la personne et à la M.D.P.H. selon des critères explicites.

- Le droit à l'accompagnement adapté et individualisé

Le S.A.I.S. élabore, avec la personne accueillie, et/ou son représentant légal, et l'équipe pluridisciplinaire, un contrat de séjour pour les résidents du foyer et un D. I. P.C. pour ceux suivis en S.A.V.S. ainsi qu'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) qui est réactualisé annuellement.

Ce projet prend en compte les attentes et les besoins exprimés par les personnes accueillies, leurs parents et/ou leurs représentants légaux.

Le droit à l'information

Les livrets d'accueil du foyer et du S.A.V.S., la charte des droits et libertés des personnes. accueillies et le règlement de fonctionnement ont été élaborés, validés et diffusés aux résidents. Ils sont remis lors de l'admission de l'usager (et/ou de son représentant légal).

La personne accueillie et/ou son représentant légal sont informés de toutes les démarches qui sont entreprises pour elle.

En ce qui concerne les conditions d'accès au dossier par l'usager, une demande de rendez-vous est adressée au directeur. Le résident est accompagné, pour la consultation de son dossier, par un cadre hiérarchique.

- Le droit à l'expression et à la participation

Le Conseil à la vie sociale se réunit 3 fois par an. Il est composé en 2014 de :

- Quatre usagers représentant les deux services, dont le président du C.V.S.
- Trois représentants des familles.
- Un représentant d'une association tutélaire.
- Un représentant de l'association gestionnaire.
- Un représentant du personnel désigné par le comité d'entreprise.
- Le directeur qui participe à titre consultatif.

Les autres formes de participation

La réunion des résidents se déroule 3 fois par mois pour le foyer d'hébergement et une fois par mois pour le S.A.V.S.

Ces réunions, obligatoires, sont des lieux d'expression, d'information et d'échanges pour les résidents. Elles peuvent porter sur des thèmes déterminés en fonction des choix et des besoins des adultes. Des professionnels extérieurs peuvent y être conviés (A.N.P.A.A., P.M.I...).

Le droit au respect des liens familiaux

Dans le cadre du Foyer, les rencontres familiales doivent respecter les règles de vie en

collectivité⁶. Les familles, les ayants droits et/ou les représentants légaux sont associés, à leur demande et avec l'accord du résident, à la réflexion sur les orientations de son projet personnalisé. Le directeur et/ou les chefs de service reçoivent les familles qui s'interrogent sur le projet de vie de l'adulte.

Si le résident le souhaite, la famille est présente lors de la restitution du Projet Personnalisé.

Le droit à la confidentialité

La confidentialité des informations est assurée à la personne accueillie, et/ou à son représentant légal. Cependant, pour garantir une approche globale et la continuité du suivi au S.A.I.S., des informations pourront-être partagées entre les professionnels, dans le respect des obligations légales. La personne accueillie et/ou son représentant légal en sont préalablement avertis et leur accord est recherché.

Le droit à la prévention des risques

le S.A.I.S. dispose d'un classeur intitulé « guide de prévention des risques à l'attention des professionnels » établi en 2014. Il comprend 3 parties :

- La bientraitance et la maltraitance.
 - Guide de procédure concernant les démarches judiciaires.
- o Les risques liés à la sécurité et à la vie quotidienne.
 - Pour les deux services : prévention des risques encourus par les résidents.
- L'évaluation des risques.
 - Fiche d'évaluation individuelle.
 - Fiche incident.

Le droit à la santé et aux soins

La prise en compte des besoins en matière de santé globale des personnes accompagnées se réalise dans l'esprit de la R.B.P.P.⁷ éditée par l'A.N.E.S.M. en juillet 2013 :

Le S.A.I.S. est inscrit dans l'environnement sanitaire partenarial.

Chaque usager est informé de ses droits liés à sa santé et à l'organisation mise en place pour la promouvoir (choix d'un médecin référent, respect du parcours de santé...)

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.), comporte un chapitre « soin » détaillant le suivi médical de l'adulte. Une attention particulière est portée au suivi des vaccinations et des dépistages. Les prises de risque liées à un refus de soins sont évaluées et analysées en équipe.

- Le droit à l'autonomie

Un accompagnement spécifique est mis en place afin de favoriser l'autonomie de l'usager dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne et notamment :

- Les déplacements.
- La gestion financière.
- L'accès aux démarches administratives.
- L'accès aux activités de loisirs.

- Le principe de prévention et de soutien

⁶ Livret d'accueil (page 12), chapitre « règles de vie »

⁷ Recommandation de bonnes pratiques : « Accompagnement à la santé de la personne handicapée », A.N.E.S.M., juillet 2013

L'institution est attentive à la souffrance psychique des résidents. Chaque personne accueillie peut bénéficier, d'un suivi psychologique en intra sous la forme (psychothérapie de soutien sous forme d'entretiens individuels) et/ou d'un suivi extérieur.

La réflexion des professionnels en ce domaine est assurée par les deux psychologues qui favorisent le lien avec les services de soins psychiatriques et psychologiques extérieurs.

- Le droit à l'exercice des droits civiques

Une information est donnée en réunion de résidents quant aux élections à venir. Si leur statut le permet, une aide peut leur être apportée afin de faciliter leur inscription sur les listes électorales.

Le droit à la pratique religieuse

Le service respecte les rites religieux des usagers. La pratique religieuse doit s'effectuer exclusivement dans l'espace privatif de l'usager. L'équipe est vigilante aux dérives sectaires dont pourraient être victimes les résidents. L'accompagnement dans des lieux de cultes peut se faire dans les limites des possibilités de l'établissement.

- Le respect de la dignité et de l'intimité

Le S.A.I.S. sensibilise les professionnels à des pratiques favorisant la dignité et l'intimité des usagers. Des formations axées sur l'éthique et le positionnement professionnel distancié et respectueux sont priorisés.

- Le droit à la renonciation

Dans le cadre de son P.P.A, le résident peut refuser des prestations qui lui sont proposées. Il peut être accompagné, dans la formulation de sa demande, par un professionnel de l'établissement ou une personne de confiance.

Toute modification substantielle sera annexée à son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

b) Personnalisation de la prise en charge

Le processus d'admission au S.A.I.S.

Il se déroule en cinq phases :

- 1) Sur demande de l'adulte et de son représentant légal, les chefs de service reçoivent l'adulte, présentent le S.A.I.S. et évaluent la pertinence de la demande.
- 2) Lors d'un second rendez-vous, la psychologue reçoit la personne pour évaluer ses difficultés, ses potentialités et son profil psychopathologique.
- 3) L'adulte est invité à rencontrer les résidents du foyer d'hébergement ou du service d'accompagnement dans le cadre des réunions hebdomadaires.
- 4) La visite d'un appartement du foyer lui permet de découvrir les lieux d'accueil, d'échanger avec d'autres usagers et de se représenter ce que peut-être la vie en collectivité.
- 5) La commission d'admission, composée des psychologues, des chefs de service et du directeur se réunit et se prononce sur l'admission.

En cas de réponse positive du S.A.I.S. et de l'adulte concerné, le directeur reçoit la personne et son représentant légal :

- Il prononce l'admission.
- Il propose un contrat de séjour (ou un D.I.P.C. pour les personnes suivies en S.A.V.S.) qui est signé par toutes les parties : l'adulte, son représentant légal et le représentant de l'institution (le directeur ou l'une des chefs de service).
- Il remet à la personne : le contrat de séjour ou le D.I.P.C., le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et les règles de vie de l'établissement.

En cas de refus, un courrier motivé est adressé au candidat et à son représentant légal le cas échéant.

Le support individuel de prise en charge : le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.)

Les professionnels du S.A.I.S. ont élaboré un support d'évaluation commun à tous les intervenants concernés par la prise en charge des adultes. Ce document type⁸ permet de formaliser tous les Projets Personnalisés des résidents.

Ce support permet également :

- D'associer la personne à sa prise en charge.
- De recueillir les informations essentielles la concernant.
- D'évaluer sa problématique : difficultés et potentialités.
- D'évaluer ses besoins spécifiques.
- De formaliser des objectifs évaluables à court et moyen terme.
- D'identifier les moyens éducatifs et/ou prestations nécessaires pour contribuer à son l'évolution.

⁸ Document « projet personnalisé d'accompagnement en annexe

Les procédures d'évaluation du P.P.A.

Chaque année, les adultes sont reçus par les professionnels référents (2 éducateurs, la psychologue, la chef de service) afin de les associer à la réactualisation de leur Projet Personnalisé.

Ces différentes rencontres ont pour objectif:

- D'évaluer l'évolution de chaque résident au regard des objectifs inscrits dans son projet.
- De redéfinir les axes d'accompagnement.

Le projet est ensuite réactualisé en réunion d'équipe pluridisciplinaire, réécrit et réorienté sur de nouveaux objectifs.

Suite à l'évaluation annuelle, une rencontre est organisée entre l'usager, son représentant légal et/ou sa famille, un éducateur référent et une chef de service. Cette rencontre vise à contractualiser le P.P.A. et à en discuter les modalités. C'est une instance importante dans le suivi de l'adulte. Elle favorise à la fois son expression et le recueil de son consentement éclairé.

Tout au long de l'année, l'adulte est associé à son projet et peut solliciter l'ensemble des professionnels du service. Il bénéficie d'entretiens réguliers avec ses éducateurs référents qui lui soumettent des propositions visant à enrichir son projet.

C) Prestations et stratégies d'intervention

Les 20 résidents du foyer et les 21 personnes du S.A.V.S. bénéficient :

- De soutien personnalisé.
- D'un suivi au niveau de leur santé : mise en relation avec le dispositif de soins.
- D'une médiation sociale au sein de l'environnement.
- D'aide à leur intégration sociale.
- D'un suivi, avec leur consentement, dans leur environnement professionnel.
- De soutien quant à la gestion de leurs ressources financières.
- D'aide aux démarches administratives.
- D'une contribution à l'entretien de leur logement réalisée par un agent technique d'entretien et un agent de ménage.
- D'une aide à la recherche d'un logement en parc privé ou en H.L.M.
- D'activités de loisirs organisées par l'équipe.
- D'une permanence téléphonique qui permet une intervention en cas de problèmes 24H/24.

Les visites à domicile

L'aide individualisée contribue à évaluer les besoins de l'usager, à le responsabiliser et à optimiser sa qualité de vie.

Le rythme des visites est contractualisé avec l'adulte lors du P.P.A. Chaque rendez-vous est négocié (horaires et objectifs) et programmé dans le respect de l'intimité de chacun. Les éducateurs veillent à la confidentialité des échanges. La visite à domicile est une instance nécessaire qui permet une écoute privilégiée de l'adulte et l'expression de ses demandes ou de ses besoins spécifiques.

Les V.A.D. ont plusieurs objectifs:

- Apprécier l'état psychologique et psychique de l'adulte.
- Evaluer l'autonomie de la personne dans son quotidien.
- Evaluer la situation de la personne quant à son hygiène de vie : alimentaire, corporelle, vestimentaire.
- Evaluer ses capacités à gérer sa vie en appartement.
- Proposer un rôle de médiation avec l'environnement.
- Développer les potentialités d'intégration de la personne dans la cité.
- Rompre l'isolement.

L'ensemble des observations recueillies permet d'apprécier la qualité de vie de l'adulte dans son environnement.

Les permanences de jour

Le service assure une continuité de prise en charge par la mise en place de permanences, du lundi au vendredi entre 09h00 et 19h00.

Le système de permanence de jour permet :

- De répondre aux urgences (médicales et domestiques).
- D'effectuer des accompagnements médicaux, des démarches administratives.
- De recevoir les résidents.
- De rédiger les écrits professionnels.

Les astreintes de nuit et de weekend

L'éducateur d'astreinte est joignable par téléphone 24h/24 et 7j/7. Il peut joindre un cadre hiérarchique. Les professionnels assurant l'astreinte sont informés des difficultés des personnes conjoncturellement fragiles (transmission des éléments par l'équipe pluridisciplinaire, cahier de liaison...).

Afin de répondre à toutes urgences, ils sont en possession des éléments actualisés concernant chaque résident : traitements médicaux, coordonnées des lieux de résidence de weekend ou de vacances...

De ce fait, l'éducateur d'astreinte de weekend assiste aux réunions des résidents organisées le jeudi soir et recueille l'ensemble de ces renseignements.

Le compte-rendu du déroulement des astreintes est consigné dans un registre prévu à cet effet.

Les activités de loisirs

Tout au long de l'année, l'équipe et les résidents organisent des manifestations variées : karaoké, activités sportives, spectacles, sorties diverses (musée, restaurant).

Des ateliers sont également proposés : cuisine, poterie, théâtre, équitation, apprentissage du code de la route, informatique.

La mise en place d'accompagnements en groupe et l'organisation d'activités collectives contribuent à :

- Optimiser les capacités d'intégration et de socialisation de la personne.
- Développer ses aptitudes à entrer en relation, à échanger.
- Favoriser le respect des autres.
- Intégrer les règles de vie en groupe.
- Vivre des moments festifs.
- Participer à la réalisation de projets collectifs.

Enfin, le S.A.I.S. met à la disposition des résidents des jeux de société, des livres, des C.D. et D.V.D.

d. Relations avec la famille

Les familles, les ayants droits et/ou les représentants légaux sont associés, à leur demande et avec l'accord du résident, à la réflexion sur les orientations du Projet Personnalisé du résident.

Le directeur et/ou les chefs de service reçoivent les familles qui s'interrogent sur le projet de vie du résident.

Si le résident le souhaite, la famille est présente lors de la restitution du projet personnalisé.

Les familles sont représentées au Conseil à la Vie Sociale. Trois fois par an, lors des réunions du Conseil, elles sont consultées sur le fonctionnement du S.A.I.S. et sont invitées à formuler leurs questionnements et leurs propositions. Elles reçoivent les comptes rendus de ces réunions.

e. Coordination et continuité de la prise en charge

Avec les lieux de travail

L'équipe veille à l'insertion professionnelle des adultes. Elle intervient en cas de dysfonctionnement ou de nécessité de médiation et accompagne les demandes des adultes (congés, santé...).

Elle organise un bilan annuel qui permet l'ajustement du projet global. Ces rencontres de partenariat facilitent une réflexion conjointe en cas de mal-être d'un adulte et pour toute situation complexe.

Le S.A.I.S. peut solliciter les lieux de travail pour une demande d'orientation ou de réorientation professionnelle. L'équipe est à l'écoute des demandes d'hébergement faites par les employeurs.

En cas de perte d'emploi, elle oriente les résidents vers les organismes de recherche d'emploi : Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale...

Avec les services de soins

Chaque usager a un médecin référent.

Compte tenu de la situation géographique des différents lieux de soins, l'équipe du S.A.I.S. accompagne les résidents, avec leur accord, aux rendez-vous médicaux. Elle coordonne, si nécessaire, les interventions des différents praticiens.

Les psychologues sont responsables des suivis psychopathologiques.

L'équipe est en lien étroit avec les médecins dans le respect du secret médical.

Avec les services de l'A.S.E.

Dans le cadre de suivis des résidents parents, le S.A.I.S. accompagne les relations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. La majorité des enfants concernés est placée.

Avec l'accord des résidents, l'équipe du S.A.I.S. effectue un travail d'accompagnement pour soutenir leur statut parental. Ainsi, elle peut être présente dans les instances où la fonction parentale est sollicitée : décision d'orientation scolaire, aide à la compréhension des échanges avec les interlocuteurs de l'A.S.E., veille au respect des calendriers de rencontres parents-enfants, guidage dans les réponses éducatives à donner pour toutes décisions importantes dans l'éducation des enfants...

Avec les administrations

L'établissement est en contact régulier et privilégié avec la M.D.P.H, les mairies, les C.C.A.S., la C.A.F, la C.P.A.M, les mutuelles...

De ce fait, le S.A.I.S s'attache à ce que les usagers bénéficient des prestations de droits communs.

5. MOYENS ALLOUES AU FONCTIONNEMENT

a. Gestion des ressources humaines

Le S.A.I.S est composé de deux services qui ont mutualisé leurs moyens humains et matériels. L'équipe pluridisciplinaire fonctionne dans une cohérence d'intervention auprès des adultes accompagnés.

Chaque salarié dispose d'une fiche de fonction.

L'équipe professionnelle est composée⁹ des personnes suivantes :

- Le directeur (1 ETP) est garant du projet d'établissement. En lien avec les chefs de service, il dirige l'institution.
- Les 2 chefs de service éducatif (2 ETP) sont responsables de la mise en œuvre des projets personnalisés des résidents. Elles organisent le travail de l'équipe éducative.
- Les 2 psychologues (0,25 ETP x 2) sont responsables du suivi et du soin liés aux troubles psychologiques et psychiatriques. Elles rencontrent les adultes lors de leur admission puis sur demande. Lors des réunions, elles sont garantes de la réflexion clinique liée aux pathologies.
- Les 8 éducateurs (7,5 ETP) sont responsables du suivi médico-social des adultes. L'accompagnement de chaque adulte est assuré par deux éducateurs référents.
- La secrétaire (1 ETP) assure l'accueil du public, l'accueil téléphonique, le secrétariat et la saisie comptable.
- La comptable (0,20 ETP) assure l'élaboration des salaires et du suivi budgétaire, la facturation des charges des résidents et supervise l'ensemble des opérations comptables.
- L'agent d'entretien (0,70 ETP) effectue l'entretien des locaux professionnels et intervient, selon les besoins, dans les logements des résidents.
- L'agent technique d'entretien (1 ETP) assure la rénovation des appartements des usagers et des bureaux. Il est garant de l'entretien des véhicules du service.

L'équipe pluridisciplinaire garantit, par sa complémentarité, un travail de réflexion et d'élaboration des prestations et des Projets Personnalisés adaptés aux besoins des résidents.

L'association gestionnaire a mis en place des entretiens professionnels annuels. Les cadres hiérarchiques ont bénéficié d'une formation pour la tenue de ceux-ci.

L'ensemble du personnel possède une qualification en adéquation avec le poste occupé. Le service, via le plan de formation, veille au maintien des compétences du personnel.

-

⁹ Organigramme en annexe

b. Système d'information et de communication interne

Les écrits

Ils sont indispensables et obligatoires : les professionnels doivent formaliser les données relatives aux projets des adultes :

- Ecrits préparatoires aux réunions de projets.
- Elaboration et réactualisation régulière des Projets Personnalisés.
- Evaluations intermédiaires.
- Rapports éducatifs soumis au chef de service.
- Comptes rendus des entretiens avec les partenaires.
- Actualisation des informations consignées dans le cahier de liaison.
- Communication avec les partenaires et intervenants extérieurs peut se fait par courriel dans un cadre rigoureusement professionnel.

Les dossiers des usagers sont sécurisés dans une armoire fermée située dans le bureau des cadres. Ils sont consultables par les résidents ou les représentants légaux sur demande auprès des cadres hiérarchiques.

L'organisation des réunions

- La réunion institutionnelle

Elle se déroule une fois par trimestre et s'adresse à l'ensemble du personnel. Cette instance, animée par le directeur, permet l'expression des questions et observations de chacun, dans le but de favoriser une plus grande cohérence dans le travail. C'est aussi un temps de transmission d'informations juridiques actualisées à l'ensemble du personnel des instances officielles (C.E., C.C.E., C.H.S.C.T., Conseil à la Vie Sociale). Un compte-rendu est rédigé et consultable par l'ensemble des salariés.

- La réunion de l'équipe de cadres

Elle se déroule une fois par mois et réunit le directeur, les chefs de service et les psychologues. Elle a pour objectif d'échanger autour des enjeux institutionnels et d'étudier la constitution des effectifs des deux services.

- La réunion de liaison et d'organisation

Elle est, en partie, consacrée à la transmission des informations de la semaine écoulée. Elle vise également à organiser le planning de la semaine. Un temps d'échange est réservé pour évoquer plus précisément les situations particulières des résidents.

- La réunion de projet personnalisé

Les éducateurs référents apportent les éléments écrits pour construire le projet de la personne. Les psychologues et les chefs de service valident les orientations retenues lors de cette instance décisionnaire.

- La réunion d'analyse des pratiques

Destinée à l'équipe éducative, elle se déroule une fois par mois. Elle est animée et supervisée par un intervenant extérieur.

c. Locaux du S.A.I.S.

Le service est situé au 3, rue Boole à Saint Michel sur Orge, au rez-de-chaussée d'un immeuble récent à usage de bureaux. Il est composé de :

- Locaux administratifs : direction, secrétariat et comptabilité, archives.
- Locaux éducatifs : bureaux, salle polyvalente et cuisine.
- Locaux techniques : entretien, stockage.

Par ailleurs, l'association dispose, pour son foyer d'hébergement, de neuf appartements en location. Les adultes y sont hébergés, tous doivent se référer aux règles de vie établies dans le livret d'accueil¹0. S'agissant du personnel, l'accès aux appartements associatifs et privatifs est négocié et contractualisé avec le résident. Cette clause figure dans les règles de vie.

Les salariés disposent d'une clé qui donne accès aux locaux pour lesquels ils sont habilités. Pour des raisons de sécurité liées à la santé et aux urgences techniques, le service dispose du double des clés des logements des résidents du S.A.V.S.

d. Logistique

Du fait des problèmes de mobilité liés au handicap et au vieillissement des résidents, la priorité est orientée sur l'accessibilité des bureaux qui sont situés en rez-de-chaussée. La salle polyvalente est climatisée.

Au sein des appartements associatifs, nous étudions le remplacement des baignoires par des douches.

A des fins de discrétion, le bureau des psychologues est isolé phoniquement.

Afin de garantir la confidentialité de l'ensemble des données, les dix postes informatiques sont sécurisés par un mot de passe.

Un réseau informatique est en place entre le siège de l'Association et le S.A.I.S.

L'installation téléphonique permet un lien continu avec les adultes. Par précaution, une ligne analogique a été conservée pour la permanence de jour et l'astreinte 24h/24h. Une flotte de téléphones mobiles complète l'équipement.

En 2014, le service s'est doté de tablettes numériques pour les astreintes. C'est un support d'information itinérant (ordonnances, listes des médecins, organisation des weekends...)

Outil pédagogique et support favorisant l'organisation de moments collectifs, le service dispose d'un vidéoprojecteur, d'un téléviseur, d'un matériel audio-karaoké...

Le service est doté de six véhicules de transport des usagers.

¹⁰ Livret d'accueil : « Les règles de vie du S.A.I.S. au Service d'Accompagnement » (pages 7 à 11)

6. OUVERTURE SUR LES ENVIRONNEMENTS

a. Culture de l'ouverture

Le S.A.I.S. participe aux travaux :

- de l'association « C.H.E.M.E.A. 91 ». Le comité est force de proposition au niveau départemental et participe à l'état des lieux et à l'évaluation des besoins. Il met en place divers outils, à l'intention des usagers, de leurs familles et des professionnels.
- du « Collectif foyer 91 ». Lieu de réflexion sur la pratique destiné aux cadres, le collectif doit aider à la connaissance de « «l'existant » et favorise le partenariat.

Par ailleurs, Le S.A.I.S. promeut le travail éducatif auprès des personnes déficientes. C'est un lieu d'accueil pour les stagiaires des écoles de travailleurs sociaux.

La citoyenneté est l'ensemble des droits et des devoirs d'une personne vis-à-vis d'une cité. Elle donne à chacun un statut social défini par des lois. Cette notion, qui se décline dans plusieurs domaines, est un axe majeur du travail au S.A.I.S.

Tout en restant vigilante aux capacités et aux limites de chacun, l'équipe met l'accent sur les notions de responsabilité et de solidarité. De même, elle cherche à accroître le sentiment d'appartenance des résidents à la cité en les encourageant à s'inscrire sur les listes électorales, aux activités de la ville et en suscitant leur intérêt à son fonctionnement.

Considérer l'usager dans sa dimension citoyenne, c'est aussi entendre sa parole et la faire émerger.

Ainsi, dans le cadre institutionnel, l'équipe met en place différentes instances favorisant la relation à l'autre, l'expression libre de chacun et l'interaction entre les participants.

Les réunions des usagers, associant ponctuellement la participation d'intervenants extérieurs, améliore leur connaissance et leur compréhension de l'environnement social.

Le S.A.I.S. propose des entretiens facilitant l'expression individuelle, ainsi que des temps d'accueil collectifs permettant les échanges.

L'établissement met à disposition différents supports médiatiques : un ordinateur avec accès à Internet, différents journaux et magazines...

Le S.A.I.S. a pris le parti de sensibiliser les usagers à la notion d'écocitoyenneté. Cela induit une prise de conscience écologique en développant leur sentiment d'appartenance à un environnement.

Ainsi, l'établissement met en place différentes actions permettant d'impliquer les usagers. L'équipe est vigilante à la péremption des produits alimentaires, à l'utilisation des produits ménagers à bon escient, à la prise adaptée des médicaments, ainsi qu'aux consommations d'eau et d'électricité.

L'équipe encourage les adultes à utiliser des produits frais en les accompagnant régulièrement dans les lieux de cueillette environnants.

Le S.A.I.S. contribue à l'action de l'Association « recyclage des bouchons » et sensibilise les résidents au tri sélectif.

Les adultes sont informés des effets de la pollution environnementale sur leur santé. Une intervention sur les addictions est programmée tous les ans.

L'usage des transports en communs est privilégiée lors des sorties organisées.

Enfin, nous poursuivrons notre action de sensibilisation à l'environnement auprès de notre public, en favorisant les transferts en milieux ruraux, la découverte d'entreprises éco-citoyennes, la participation à des actions de ramassage de déchets recyclables, l'inscription dans les jardins familiaux.

b. Réseaux, conventions et partenariats

Avec les organismes de protection juridique

Le partenariat avec les associations de protection, tuteurs ou curateurs privés ou familiaux, est nécessaire dans l'intérêt des résidents. Il permet une complémentarité dans la prise en charge.

Les représentants légaux sont associés aux informations, aux projets personnalisés, aux orientations des adultes. L'établissement souhaite être associé aux projets qui ont une incidence sur le quotidien et la prise en charge des résidents.

Un représentant légal siège au C.V.S.

Le S.A.I.S. est garant des procédures obligatoires ; en cas d'hospitalisations, de démarches vers le commissariat, de besoin d'un budget supplémentaire, les tuteurs ou curateurs sont informés et/ou sollicités par mail ou par fax.

Les réseaux dans l'environnement élargi et dans la cité

Le service favorise l'insertion des résidents dans la cité en soutenant le lien avec :

- Les administrations et services publics ou les lieux de mission de service public.
- Les gardiens d'immeubles et les commerçants.
- Les organismes de loisirs sportifs et culturels.

Afin de garantir un accueil de qualité pour les résidents, les contacts sont réguliers entre l'équipe et les prestataires des activités : théâtre, poterie, équitation, informatique. Un éducateur référent est nommé pour chaque activité.

Des rencontres sont organisées avec les organismes de vacances afin que l'autonomie donnée aux adultes durant les séjours soit semblable à ce qu'ils vivent au quotidien.

Un protocole de réservation a été établi en équipe afin d'optimiser l'accueil et le bien-être des résidents. Il a pour but de guider les adultes vers des organismes sélectionnés par le S.A.I.S. Le service est joignable durant les séjours des adultes.

Avec le secteur sanitaire et médico-social

La loi du 2 janvier 2002 invite les établissements à mutualiser leurs moyens. Le S.A.I.S. souhaite donc s'inscrire dans une démarche de réflexion avec les structures de soins afin de répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique.

L'objectif est de signer des conventions avec les principaux acteurs de notre réseau sanitaire et médicosocial : E.S.A.T, I.M.P.R.O, Foyers d'Accueil Médicalisé, C.M.P, E.P.S, Centre Hospitalier Sud Francilien et l'hôpital de Longjumeau, établissement de secteur...

7. Processus de progrès et d'amélioration de la qualité

a. <u>Processus d'évaluation des besoins et du parcours de la personne accompagnée</u>

L'évaluation des besoins des adultes se fait dès les rendez-vous d'admission. Les V.A.D, les rencontres, les réunions des résidents sont des outils d'évaluation qui permettent de définir les axes de travail et de les réajuster.

Les entretiens préalables avec les résidents, réalisés avec les différents professionnels pour la préparation du P.P.A., permettent d'affiner leur projet. Un accompagnement mesuré, en adéquation avec les capacités, les moyens et le contexte global du résident, donne lieu à l'écriture d'un nouveau projet. Celuici est élaboré, chaque année, à partir de l'évaluation des orientations fixées l'année précédente.

b. Processus d'évaluation du projet d'établissement

Une journée annuelle de réflexion et d'évaluation du projet d'établissement est prévue à partir de 2015. Les modifications observées feront l'objet d'annexes qui seront réintégrées au texte du projet d'établissement de 2019.

c. <u>Processus de l'évaluation interne de l'organisation et plan</u> d'amélioration de la qualité

Résultats de l'évaluation interne

L'évaluation interne a été réalisée en 2010-2011 à partir du référentiel « Périclès ». Effectuée selon une démarche participative, son périmètre est conforme aux attendus réglementaires.

33 préconisations, issues de l'évaluation interne, ont donné lieu à un plan d'amélioration continue de la qualité.

Le P.A.C.Q. (plan d'amélioration continue de la qualité)

Toutes les préconisations ont été levées en avril 2014 à l'exception de 2 préconisations qui sont en cours de traitement : la plaquette de présentation de l'établissement et les recherches de conventions avec le secteur sanitaire et médico-social.

Un classeur regroupant les fiches—action liées aux différentes préconisations a été constitué. Il permet de retracer la démarche d'amélioration de la qualité engagée dans la vie quotidienne de l'établissement.

Un document synthétique présente, sous forme de tableau, l'ensemble des préconisations issues de l'évaluation interne ainsi que leurs modalités de résolution.

Cet outil permet également au S.A.I.S. (foyer et S.A.V.S.) de préparer l'évaluation externe prévue dans les délais définis par le C.D.S.E.A.

d. Stratégie à moyen terme : 2014-2019

La relecture des arrêtés préfectoraux de 1980 et 1998 fait apparaître que les critères d'admission requis à l'époque, autonomie et insertion professionnelle, sont aujourd'hui à réinterroger au regard de la problématique de la population accueillie.

Si tous les résidents présentent une déficience intellectuelle, 80 % d'entre eux ont également des troubles psychiques associés, stabilisés pour la majorité. Ce nouvel indicateur questionne la notion d'autonomie, définie à cette période, comme la capacité pour la personne à s'organiser, à se rendre seule sur son lieu de travail, à être en relation avec l'autre.

Aujourd'hui, le marché du travail, même protégé, n'offre plus les mêmes qualités structurantes. En alternative aux difficultés de maintien dans l'emploi, d'autres perspectives d'insertion sociale et citoyenne doivent être recherchées.

Enfin, bien qu'en 2013 la moyenne d'âge des résidents du S.A.I.S. soit autour de 45 ans, la moitié de l'effectif entrera dans la tranche des 50 ans et plus, d'ici 2016. L'accompagnement éducatif doit se définir suivant de nouvelles modalités pour ce public vieillissant. Ainsi, le développement des compétences en matière de gérontologie sera privilégié dans le cadre du plan de formation.

Trois axes stratégiques se dessineraient :

- Accompagner le vieillissement des résidents en cohérence avec les orientations du schéma départemental.
- Soutenir l'insertion professionnelle des résidents inscrits dans une dynamique de travail et développer le bénévolat et la citoyenneté comme éléments structurants pour les personnes en difficulté professionnelle.
- Développer l'offre de service par la création-extension de places de S.A.M.S.A.H. dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins.

Axe 1 : accompagner le vieillissement des résidents

Compte-tenu de la pyramide des âges des résidents et de l'accroissement progressif du nombre de retraités, l'équipe travaille à la construction de différents partenariats afin de lutter contre l'isolement social et de ne pas rompre avec les repères institutionnels. Cette collaboration permettra une complémentarité des compétences afin d'assurer un accompagnement plus adapté aux bénéficiaires du S.A.I.S.

Pour optimiser le suivi socio-éducatif en fonction du degré d'autonomie de la personne et de ses choix, trois types d'accompagnements s'offrent aux résidents. En préambule, il parait incontournable de renforcer la coordination avec le secteur sanitaire et tout particulièrement avec les services de psychiatrie et de gérontologie.

1 - Accompagner les adultes dans leur logement :

En cas de changement de logement, une attention particulière est portée à l'accessibilité et à l'ergonomie du logement : ascenseur, rez-de-chaussée, douche ... Quant à l'environnement, la proximité des transports, des commerces et des lieux de soin est recherchée. Par souci de confort, afin de réduire la fatique, l'équipe privilégiera les déplacements des résidents en voiture de service.

Pour maintenir les usagers à leur domicile, en complémentarité du suivi éducatif effectif, les professionnels du S.A.I.S. favoriseront l'intervention de personnel médical et paramédical, le portage de repas à domicile, l'aide au ménage et la mise en place de service de téléalarme.

2 - Accompagner les adultes dans les structures de type foyers-logements pour personnes âgées :

Trois foyers-logements existent à proximité du S.A.I.S. et ces trois établissements disposent de places vacantes. Le public de séniors du S.A.I.S. présente les mêmes difficultés et besoins que certains résidents

hébergés en foyers-logements. Par conséquent, cette perspective de logement peut correspondre aux personnes du service. En perte d'autonomie, souffrant de solitude, de vulnérabilité croissante, elles devront, à terme, quitter le foyer d'hébergement ou leur logement personnel.

Ainsi, le S.A.I.S. propose d'assurer une complémentarité de prise en charge : poursuite de l'accompagnement proposé par le S.A.V.S. associée aux prestations offertes par le foyer logement (soins infirmiers, veilleur de nuit, médecins).

3 - Accompagner les adultes en complémentarité des dispositifs d'accueil familiaux du territoire :

Constat est fait, qu'il est souvent déstabilisant pour les adultes de rompre avec leur environnement, leurs habitudes de vie, les activités de groupe, et avec les liens relationnels investis tout au long de leur prise en charge dans un établissement.

Aussi, l'équipe du S.A.I.S. travaille à la poursuite d'un suivi adapté et complémentaire en famille d'accueil pour les personnes dont le choix de vie ou l'autonomie réduite nécessite un accompagnement de proximité.

Sur le plan administratif et financier, une première demande de prise en charge S.A.V.S. en accueil séquentiel est effectuée auprès du Conseil Général de l'Essonne. De la même façon, le S.A.I.S serait enclin à étudier les perspectives de placement en famille d'accueil thérapeutique.

Axe 2 : soutenir l'insertion professionnelle et développer le bénévolat et la citoyenneté

La typologie des résidents inscrits dans le travail a évolué. Ainsi en 2016, six adultes seront à la retraite. Actuellement, huit personnes travaillent avec des horaires aménagés. Sept sont dans un autre champ d'insertion : activités encadrées par le soin (C.A.T.T.P), parcours de réorientation...

Quatre objectifs découlent de cette situation :

- Resserrer les liens avec les E.S.A.T. et s'informer de l'évolution de leurs projets pour optimiser l'accompagnement.
- Répertorier les projets mis en place par les E.S.A.T. pour préparer l'accompagnement à l'arrêt du travail
- Se rapprocher des centres d'évaluation : K.E.O.P.S.E., Hurepoix Multiservices, Association Vivre...
- Développer le partenariat concernant les activités culturelles et de loisirs, en journée, pour les adultes qui ne travaillent plus ou exercent à temps partiel.

La réflexion sur l'ensemble des actions menées pour la prise en compte de l'environnement et le développement de la citoyenneté a permis de mettre en évidence plusieurs axes de travail à renforcer ou à mettre en place. Ainsi l'équipe du S.A.I.S. cherche à diversifier l'inscription sociale des usagers pour apporter une alternative aux difficultés rencontrées au travail.

Deux objectifs sont à poursuivre :

- Accompagner l'inscription des résidents à des activités bénévoles dans un objectif de reconnaissance et de valorisation.
- Favoriser l'intégration dans le milieu associatif à proximité de leur lieu de vie.

Axe 3 : développer l'offre de service

Un S.A.M.S.A.H. est un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés. Structure innovante instituée par le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005, un S.A.M.S.A.H. répond, par son mode

opératoire, aux injonctions nationales et aux préoccupations budgétaires du Conseil Général (schéma départemental) par son accompagnement à la vie sociale à partir de leur domicile pour les personnes non prises en charge par les établissements.

Qui finance les S.A.M.S.A.H. ?

L'accompagnement social est à la charge des départements, via les Conseils Généraux.

Les S.A.M.S.A.H. peuvent être autonomes ou rattachés à un établissement (F.A.M., S.A.V.S...)

Investis d'une mission socio-éducative et médicale, les S.A.M.S.A.H. sont placés sous la double tutelle de l'Etat et du Département en la personne du Président du Conseil Général et du Préfet (A.R.S.). Le financement du service est assuré pour la partie soins par l'Assurance Maladie, sous contrôle de l'A.R.S., et pour la partie fonctionnement par le Conseil Général au titre de l'Aide Sociale. Le S.A.M.S.A.H. doit prendre en charge le prix de la journée arrêté par le Président du Conseil Général. L'ensemble des prestations, assuré par les professionnels, est donc totalement pris en charge et aucune participation financière n'est demandée aux usagers faisant appel au service.

Comment se présente l'accompagnement personnalisé d'un S.A.M.S.A.H. ?

Ce service, en **milieu ordinaire**, vise une plus grande autonomie des personnes en permettant leur **maintien à domicile**. Il a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté **comportant des prestations de soins**, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap et ce, dans une **dynamique d'insertion sociale**. Les prestations du S.A.M.S.A.H. sont assurées par une **équipe pluridisciplinaire** composée d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, de psychologues, de médecins, d'infirmiers et d'ergothérapeutes.

L'accompagnement individualisé se décline en différentes étapes :

- 1- Une évaluation pour identifier les besoins et les capacités d'autonomie dans les domaines de la santé, de la vie sociale, du logement, de la vie quotidienne, de l'insertion professionnelle.
- 2- L'élaboration d'un projet individualisé d'accompagnement détaillant l'aide à mettre en œuvre et délivrant des informations et des conseils personnalisés.
- 3- La réalisation de ce projet grâce à un suivi éducatif et psychologique.
- 4- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.
- 5- Un soutien concret des relations avec l'environnement familial et social.
- 6- La mise en place de relais avec les partenaires du secteur...

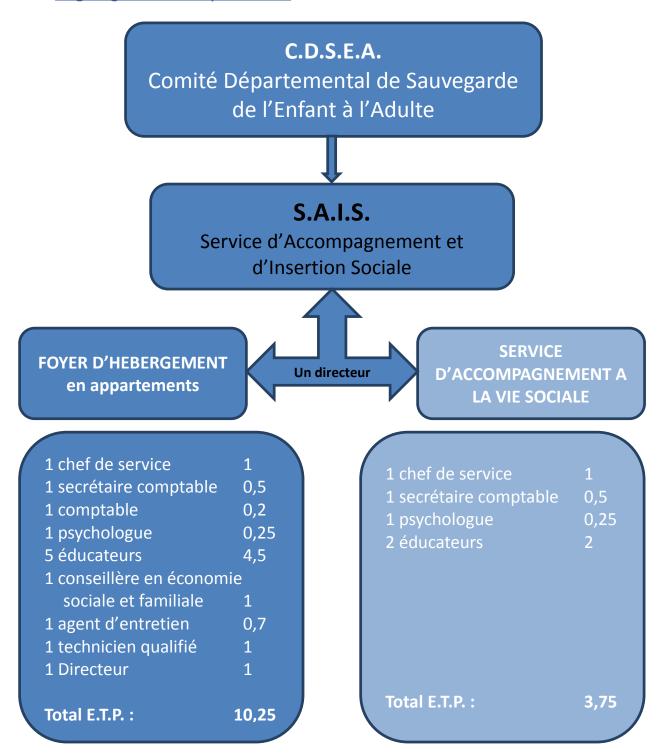
La nature de l'accompagnement (dépendance, suppléance, guidance, conseils, suivi etc.) est définie suivant les capacités de la personne. Ce n'est qu'un moyen, une prestation mise en œuvre qui vient compenser les effets du handicap.

e. Plan d'action

Objectifs liés aux 3 axes stratégiques	Moyens Résultats attendus		Echéancier	
Axe 1 : accompagner le vieillissement des résidents				
Développer les moyens pour maintenir les personnes à leur domicile	r maintenir les domicile, entreprises ressources (matériel		2015 / 2017	
Mettre en place un partenariat avec les foyers-logements	Contacts : Mairies et C.C.A.S.	accompagner le vieillissement	2015 / 2017	
Mettre en place un partenariat avec le dispositif d'accueil familial des personnes âgées et handicapée	avec le Maillage avec le Conseil accompagner le Général de l'Essonne accompagner le vieillissement		2015 / 2017	
Axe 2 : soutenir l'insertio	n professionnelle et dévelop	per le bénévolat et la cit	<u>royenneté</u>	
Accentuer le rapprochement avec les E.S.A.T.	contacts téléphoniques, soutenir l'insertion professionnelle		2014	
Répertorier les projets des ESAT liés à la cessation d'activités	Rencontre annuelle avec les responsables des E.S.A.T. et une personne ressource du S.A.I.S.	soutenir l'insertion professionnelle	2014/2015	
Se rapprocher des centres d'évaluation	Hurepoix multiservices – K.E.O.P.S.E. et l'Association Vivre	soutenir l'insertion professionnelle	2014	
Développer les activités de journée	Activités en interne – C.A.T.T.P. et accueil temps de permanence	soutenir l'insertion professionnelle	2015	
Développer le bénévolat des résidents	Epicerie sociale – association de recyclage -	diversifier l'inscription sociale des résidents	2015	
Favoriser l'inscription des résidents dans le temps mêlés et les associations sportives. G.E.M – Café curieux – les temps mêlés et les associations sportives.		2014		
Axe 3 : développer l'offre de service				
Développer l'offre de service	Demande de création places S.A.V.S / S.A.M.S.A.H	Maintenir les adultes à leur domicile	2016/2018	

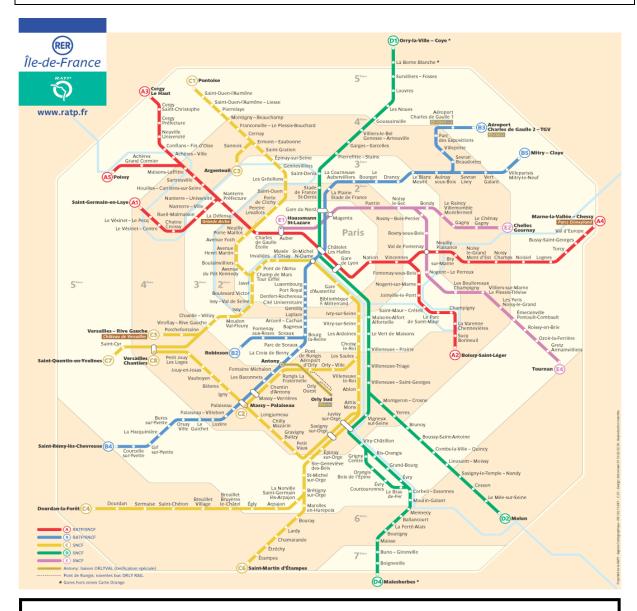
8. ANNEXES

a. Organigramme du personnel



b. Plans d'accès et itinéraires

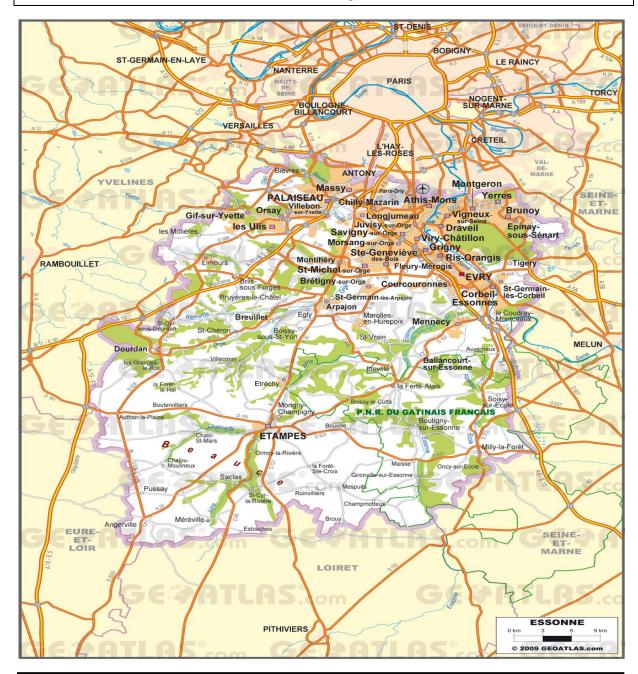
Venir au S.A.I.S. par les transports en commun



- ⇒ Prendre le RER LIGNE C4 ou C6
- En provenance de PARIS :
 - ⇒ direction ST MARTIN D'ETAMPES ou DOURDAN LA FORET
- En provenance de ST MARTIN D'ETAMPES ou DOURDAN LA FORET:

 ⇒ direction PARIS
- → Descendre gare de BRETIGNY-SUR-ORGE
- ⇒ Prendre le bus 227-01
- ⇒ Descendre à l'arrêt « Rosière »

Venir au S.A.I.S. par la route



⇒ PAR L'AUTOROUTE

- ◆ En provenance de PARIS : A6 direction EVRY/LYON
- Puis N104 direction VERSAILLES
- Sortie n°41 ST MICHEL MONTATONS
- Prendre la 1^{ère} à gauche (traverser le pont) au rond-point, prendre la 1^{ère} à droite (barrière)

c. <u>P.P.A.</u>

PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

Réunion du				
NOM et Prénom du bénéficiaire				
Né le				
Lieu de résidence				
Responsable légal				
Mesure de protection				
Adresse:				
Téléphone FAX				
Référents socio-éducatifs				
Etablissement : CDSEA - SAIS -				
Service : Foyer d'hébergement 3, rue Boole - 91240 Saint Michel sur Orge.				
Téléphone : 01 69 43 52 27 Fax : 01 69 06 74 88. Mail : sais@cdsea91.fr				
Notification CDAPH Date de validité				
Prise en charge Aide Sociale Départementale				
Domicile de secours				
Situation professionnelle R.Q.T.H.				

EDUCATIF

Evaluation de la situation

Type d'hébergement

Gestion du quotidien : entretien du logement, alimentation...

Mesure de protection et gestion budgétaire

Modalités d'accompagnement éducatif

Objectifs

Vivre sereinement dans votre logement.

Apprentissages liés au quotidien.

Favoriser le relationnel et votre vie affective

Moyens

Les visites à domicile.

Les rencontres au bureau.

La disponibilité des éducateurs référents quant à l'aide pour la gestion financière.

INSERTION SOCIALE

Evaluation de la situation

Situation professionnelle.

Relation avec la famille.

Vie sociale et affective.

Activités de loisirs.

Objectifs

Maintenir votre insertion professionnelle et sociale et citoyenne.

Favoriser les liens avec votre famille.

Organisation de votre temps libre.

Moyens

L'équipe reste en lien avec le lieu de travail.

La famille peut prendre rendez-vous avec les professionnels du service.

Les référents soutiennent les résidents et sont médiateurs des relations avec le voisinage.

Des sorties et activités sont proposées chaque jeudi soir.

SOINS

Evaluation de la situation

Suivi avec le médecin référent, coordination de votre suivi médical. Suivi avec les spécialistes : ophtalmologue, dentiste, gynécologue, ... Suivi psychologique et/ou psychiatrique

Objectifs

Veiller à l'observance des traitements Veiller à la coordination des soins. Etre force de proposition d'un soutien psychologique.

Moyens

L'équipe coordonne le suivi médical. (rappel des rendez-vous...) Les référents prévoient les rendez-vous de prévention santé.

Fait à Saint Michel sur Orge le,

Représentant légal Résident Cadre hiérarchique du S.A.I.S.

d. Lexique des abréviations

A.N.E.S.M. : Agence Nationale de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale

A.S.R.: Attestation de Sécurité Routière C.A.F.: Caisse d'Allocations Familiales

C.A.S.F.: Code de l'Action Sociale et des Familles

C.A.T.T.P. : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale
C.C.E. : Comité Central d'Etablissement

C.D.A.P.H.: Commission Départementale des Adultes et Personnes Handicapées C.D.S.E.A.: Comité Départemental de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

C.E.: **C**omité d'**E**tablissement

C.H.E.M.E.A. : Comité pour le Handicap Mental Enfant et Adulte

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

C.M.P.: Centre Médico-Psychologique

C.P.A.M.: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

C.V.: Curriculum Vitæ

C.V.S.: Conseil à la Vie Sociale

D.G.A.S. : Direction Générale de l'Action Sociale
D.I.P.C. : Document Individuel de Prise en Charge

E.P.S.: Établissement Public de Santé

E.S.A.T.: Établissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT)

E.T.P.: Équivalent Temps Plein
G.E.M.: Groupe d'Entraide Mutuelle
I.M.P.R.O.: Institut Médico-Professionnel
K.E.O.P.S.E.: K = Centre d'Adaptation, Insertion

E = Evaluation **O** = Orientation

P = Professionnelle du

S = Sud **E** = Essonne.

M.D.P.H. / C.P.H. Maison Départementale des Personnes Handicapées/Compensation pour le

Handicap

M.D.P.H.: Maison Départementale des Personnes Handicapées

M.S.A. : Mutualité Sociale Agricole
P.M.D. : Pathologie Maniaco-Dépressive

P.P.A.: **P**rojet **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement

R.B.P.P. : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles R.Q.T.H. Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S.A.I.S. : Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale

S.A.M.S.A.H.: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

S.A.V.S. : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

V.A.D.: Visite A Domicile

Z.A.C. : **Z**one d'**A**ménagement **C**oncerté